

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 4 mars à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes CORDIER Fabienne, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès (arrivée à la question n°5), Mme JAUBERT Sylvie MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, OLIVERO Albert, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, JACQUES Jean (pouvoir de Mlle JACQUES Elisabeth), LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSES : Melle JACQUES Elisabeth (ayant donné pouvoir à M. JACQUES Jean) et M. MARTIN Jacques.

Délibération n° 2013/27

OBJET : CHARTE DU PARC NATIONAL DU MERCANTOUR – AVIS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE.

Le décret approuvant la charte du parc national du Mercantour a été signé le 28 décembre 2012 et a été publié au journal officiel du 30 décembre.

Ce document doit être transmis aux 28 Communes de l'aire optimale d'adhésion et aux 5 EPCI dont elles sont membres.

Les EPCI doivent donner leur avis sur la charte dans un délai de **2 mois** avant que les conseils municipaux se prononcent à leur tour.

Le Conseil de Communauté,

Après avoir pris connaissance de ce document,

Après délibéré,

A la majorité des membres présents (trois délégués s'étant abstenus et 8 s'étant prononcés contre),

- **DONNE un avis favorable** à la mise en œuvre de cette charte

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. Michel LANFRANCHI



(Handwritten signature in blue ink)